



2019/E3/073

*Question déposée par M. Antoine POLI  
Au nom du groupe "Anda Per Dumane"*

**Objet : Mesure 8.3 du FEADER-PDRC.**

Madame la conseillère exécutive en charge des affaires européennes,

Comme vous le savez la Corse est malheureusement régulièrement en proie aux incendies et depuis deux ans nous connaissons même des incendies dévastateurs durant la période hivernale.

Il est de notre devoir à tous de prendre toutes les dispositions afin de prévenir et de lutter contre les incendies.

C'est pourquoi de nombreuses collectivités de Corse avaient délibéré en ce sens mettant en place un dispositif de prévention financé en partie par les fonds européens de la mesure 8.3 du plan de développement rural de la Corse via le fonds européen agricole et de développement rural.

Cette mesure a pour objectif principal de préserver les zones forestières et les espaces naturels des incendies en visant la diminution du risque d'éclosion des feux et la limitation des surfaces parcourues, en soutenant les investissements de DFCEI (défense forestière contre l'incendie) réalisés par les gestionnaires des terres ou leurs délégataires en matière de prévention.

Plusieurs types d'investissements rentrent dans le programme de financement à savoir l'acquisition d'équipements et les travaux de création d'ouvrages de DFCEI ainsi que l'entretien et la mise en valeur des coupes feu dans le cadre des schémas et plans de prévention territoriaux.

Seulement certaines des collectivités ayant pris des délibérations allant dans le sens de la prévention des risques incendies attendent depuis maintenant plus de deux ans que les fonds européens prévus leur soient versés.

Certaines se voient même dans l'obligation de prendre de nouvelles délibérations avec un financement en fonds propres faute de réponses des services instructeurs. Des mesures censées être financées à hauteur de 90% se retrouvent donc effectuées presque exclusivement en fonds propre.

Cela implique une impossibilité pour ces collectivités de se projeter sereinement tant budgétairement que stratégiquement.

Alors Madame la Conseillère exécutive ma question est simple, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces fonds ne sont plus reversés aux collectivités. S'agit-il d'une mauvaise organisation administrative ? L'enveloppe allouée à ces projets est-elle consommée en intégralité auquel cas pourquoi les collectivités demandeuses n'en sont-elles pas informées ?

Ces fonds sont déterminants pour les collectivités mais ils le sont aussi pour la Corse entière car la lutte contre les incendies nous concerne tous.

Je vous remercie.